12B 5621

ONASIA
Société par actions simplifiée au capital de 10 euros
Siège social : 4 rue Liot, 92100 Boulogne-Billancourt
753 216 985 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
28 SEP. 2012
DEPOT N° 29649

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 18 septembre,

Les actionnaires de la Société ONASIA, société par actions simplifiée au capital de 10 Euros, divisé en 10 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président suivant lettre adressée à chaque actionnaire, quinze jours avant la réunion.

Il a été établi la feuille de présence suivante qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

- M. Eric NONON, propriétaire de 5 (cinq) actions ;

- M. Cyril DERVELOY, propriétaire de 5 (cinq) actions.

La feuille de présence, émargée par tous les associés entrant en séance, permet de constater que les membres de l'Assemblée, représentent ensemble la totalité des actions composant le capital social. L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Nonon. Monsieur Cyril Derveloy, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur. Monsieur Eric Nonon est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée la copie des statuts, les lettres de convocation adressées aux Actionnaires, ainsi que le rapport du Président.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Correction d'une erreur matérielle dans les statuts constitutifs et adoption de nouveaux statuts ;

2. Pouvoirs pour dépôt et formalités.

5
GD

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°29649 en date du 28/09/2012

Le Président déclare la discussion ouverte. Après divers échanges, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'une erreur matérielle figure dans les statuts constitutifs de la Société : la date de naissance indiquée pour M. Eric NONON, associé fondateur et président de la société, est le 5 mars 1970, alors que sa date exacte de naissance est le 25 mars 1970.

L'Assemblée Générale décide également d'apporter des modifications rédactionnelles mineures aux statuts constitutifs de la Société, et adopte en conséquence les statuts modifiés figurant en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité, et notamment en vue de la mise à jour de l'extrait K Bis de la Société, suite à la rectification de la date de naissance de M. Eric Nonon (25 mars 1970 au lieu du 5 mars 1970).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tous ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés de la Société.

M. Eric Nonon

M. Cyril Derveloy